
MANAGEMENT DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PARTICIPANT

Responsable et animateur sécurité, responsable hygiène et sécurité, directeur de site.
Toute personne ayant en charge la gestion des risques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Situer la prévention des risques professionnels dans un cadre législatif afin de mettre en place une politique de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés. Être capable de formaliser dans un document les résultats de l'évaluation des risques professionnels et de mettre en place un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés.

PRE REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Consultant-formateur en prévention des risques professionnels

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique comportant des échanges d'expériences, des mises en situation et des études de cas. Mise en situation pour évaluer les risques dans une entreprise et élaborer à partir d'outils une organisation et un plan d'action. Brochures de l'INRS-institut national de recherche et de sécurité- Supports : affichage obligatoire- règlement intérieur- FDS-....

DUREE

2 jours (14 heures)

LIEU

Sur site ou dans nos locaux

SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET VALIDATION DE L'ACTION

A l'issue de la formation les stagiaires sont à même de rédiger un document, de mettre en place un plan d'action et d'impliquer les salariés de leur entreprise dans une démarche de prévention des risques professionnels. Chaque entreprise participante reste responsable des actions qu'elle engage suite à la formation. Une Attestation de stage est délivrée au stagiaire

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Article L4121-1 à L4121-5 et L4111-1 à L 4121-5 du code du travail

CONTENU

LES ENJEUX DE LA SECURITE

Les enjeux humains avec les accidents du travail et les maladies professionnels
Les enjeux sociaux-économiques-juridiques-réglementaires

LE CADRE LEGISLATIF

Une obligation générale de prévention des risques professionnels

- Évaluer les risques
- Transcrire les risques dans un document
- Mettre en œuvre un plan d'action

Une obligation d'information et de formation des salariés
Des sanctions pénales et civiles

LA SECURITE

La notion de danger
La notion de risque

LE MANAGEMENT DE LA SECURITE

LES ACTEURS DE LA PREVENTION

Les salariés-le CHSCT-les délégués du personnel le médecin du travail.
L'inspecteur du travail les agents des services de prévention.
Les organismes professionnels d'hygiène et de sécurité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le traitement et le suivi des accidents du travail.

LE PLAN DE COMMUNICATION

L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

IDENTIFIER LES RISQUES

Repérer tous les risques auxquels peuvent être exposés les salariés dans le cadre de leurs missions.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Chute	Ambiances thermiques
Manutention manuelle	Rayonnements
Bruit	Ambiances lumineuses
Manutention mécanisée	Electricité
Vibrations	Malveillance
Machines et outils	Circulation et déplacements
Incendie et explosion	Entreprise extérieur
Hygiène	Organisation de la sécurité
Biologique	Stagiaire et intérimaire

CLASSER LES RISQUES

La classification des risques permet d'estimer leur importance et de les hiérarchiser.

LES PRINCIPAUX CRITERES

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers.

Le nombre de salariés concernés par poste, métier ou lieu de travail

La gravité des dommages potentiels.

DANS LE CADRE DE LA SECURITE COLLECTIVE

Les équipements de protection collective

L'affichage obligatoire

La signalisation dans l'entreprise

La mise en conformité des équipements

DANS LE CADRE DE LA SECURITE INDIVIDUELLE

Les équipements de protection individuelle

Les formations obligatoires

TRANSCRIRE LES RISQUES DANS UN DOCUMENT

Rédiger, organiser le suivi et l'évolution du document unique

Construire le plan d'action et le suivre

Gérer et communiquer